



N° 134 Audit de gestion relatif aux immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève

rapport publié le 8 février 2018

No 134 Immeubles avec encadrement pour personnes âgées – État de Genève			
Recommandations proposées	18	Ouvert	5
		Fermé	9
		Refusé	4

Sur les dix-huit recommandations émises par la Cour des comptes, quatorze ont été acceptées et quatre rejetées par l'audit.

Au 30 juin 2020, neuf recommandations ont été mises en œuvre, dont quatre durant la période sous revue.

Les nouvelles actions suivantes ont notamment été menées :

- le rapport de planification sanitaire 2020-2023 a été publié en novembre 2019. Il fait état du nombre de logements restant à construire d'ici 2023 pour couvrir les besoins de la population (272 logements, soit cinq immeubles avec encadrement pour personnes âgées - IEPA). La Cour des comptes constate que le rapport distingue bien l'objectif stratégique du Conseil d'État de l'évolution démographique tel que formulé à la recommandation 8. La Cour des comptes regrette cependant que les besoins par zone géographique et par densité de population n'aient pas été pris en compte dans cette nouvelle planification (recommandation 4). Toutefois, pour des raisons de coûts/bénéfice, elle renonce à demander au département de compléter ses analyses.
- l'Institution genevoise de maintien à domicile (imad) a mis en place des indicateurs pour suivre l'activité déployée dans les IEPA. Ces indicateurs sont transmis à la Direction générale de la santé (DGS). Ils sont principalement basés sur la facturation des prestations fournies (heures de soins aigus, heures d'aides pratiques, etc.) et non pas sur la participation des locataires aux différentes activités dans les IEPA (repas communautaire, animation, etc.). Ces dernières données ne sont pas automatisées et sont difficiles à collecter (recommandation 15).

- l'État et l'imad ont signé un nouveau contrat de prestations pour la période 2020-2023. Le contrat intègre des objectifs spécifiques liés à la gestion d'IEPA, tels que viser le respect du standard IEPA pour tous les immeubles exploités ou encore développer des collaborations avec les EMS et les autres acteurs de proximité (recommandation 17).

L'implémentation de plusieurs recommandations (recommandations 2, 5, 11, 14 et 16) a été reportée à fin 2020 ou fin 2021 en raison, d'une part de la priorité donnée par la DGS et par l'imad à la gestion de la crise sanitaire et d'autre part, par le report de l'examen par le Grand Conseil du projet de loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile (LORSDom, PL 12263) à la rentrée 2020.

Les recommandations en statut « Ouvert », dont la date de mise en œuvre n'était pas échue au 30 juin 2020, n'ont pas fait l'objet d'un suivi.



No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R1	Clarifier le concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R2	Déterminer précisément les modes de financement de l'exploitation d'un IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2018 report 30.06.2021	Ouvert
134-R3	Améliorer la communication autour du concept d'IEPA.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R4	Effectuer une analyse des besoins en logement IEPA.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R5	Effectuer un recensement des données relatives aux locataires actuels.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
134-R6	Effectuer une analyse de l'offre existante en logements à destination des personnes âgées.				Refusé
134-R7	Établir une planification des IEPA à long terme.				Refusé
134-R8	Améliorer la présentation des résultats de la planification.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R9	Clarifier les rôles et les responsabilités.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé

No 134 Immeuble avec encadrement pour personnes âgées - État de Genève					
Numéro	Libellé	Risques	Responsable	Date échéance	Statut
134-R10	Finaliser et valider formellement le cadre de référence.	Modéré	Directeur général de la santé	30.06.2019	Fermé
134-R11	Uniformiser les pratiques.	Modéré	Imad Directeur IEPA	31.12.2020 report 30.06.2021	Ouvert
134-R12	Revoir le processus d'évaluation des demandeurs.				Refusé
134-R13	Rédiger une procédure d'octroi des dérogations.	Mineur	Directeur général de la santé	31.12.2018	Fermé
134-R14	Revoir le RSDom.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 31.03.2021	Ouvert
134-R15	Mettre en place un système d'information et de reporting adapté.	Modéré	Imad Directeur IEPA	30.06.2019 report 31.12.2019	Fermé
134-R16	Mettre en place un monitoring de la demande.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019 report 30.06.2021	Ouvert
134-R17	Affiner le suivi des prestations de l'exploitant.	Modéré	Directeur général de la santé	31.12.2019	Fermé
134-R18	Mettre en place des contrôles sur le respect du cadre de référence.				Refusé